



NON, LA CGT N'A PAS SIGNE

EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES

Nous constatons tous la dégradation de nos conditions de travail et les difficultés de plus en plus grandes d'intégration des nouveaux agents. L'Etablissement voudrait nous faire croire à sa volonté « d'amplifier sa politique volontariste pour l'intégration des personnes handicapées ». Cette politique consiste à recruter des travailleurs handicapés en CDD et non directement en CDI comme les autres agents statutaires. Le CDD ne facilite jamais l'intégration d'un salarié, seul le CDI peut le permettre. La CGT revendique l'amélioration durable des conditions de travail pour tous, ce qui permettrait d'éviter la dégradation de l'état de santé de l'ensemble du personnel et d'intégrer des personnes handicapées comme tout autre agent, en CDI et avec l'organisation d'épreuves adaptées.

NON, LA CGT N'A PAS SIGNE.

RESORPTION DE LA PRECARITE

Nous constatons que les personnels précaires, CAE, CA, temporaires et autres CDD sont nécessaires au bon fonctionnement quotidien des services en ALE ou en structure. Ils occupent des postes qui devraient être tenus par des agents statutaires. L'Etablissement se contente de promettre l'intégration de 800 CDD sur 3300 actuellement engagés, d'ici fin mars 2009. C'est notoirement insuffisant et tout à fait insatisfaisant. De plus cette intégration ne sera possible qu'au mieux après 18 mois de contrat précaire et la réussite de sélection interne.

La CGT n'accepte pas que des agents subissent des périodes d'essai de 18 mois et la mise en concurrence des salariés précaires et statutaires dans les mêmes épreuves de sélection. Nous revendiquons l'arrêt immédiat de recrutement précaire et la possibilité pour tous d'obtenir le statut d'agent public avant la fusion.

NON, LA CGT N'A PAS SIGNE.

MUTUELLE

La disparition de l'ANPE est programmée pour le 1^{er} janvier 2009. La Direction propose la création « d'une mutuelle d'Etablissement » pour la même date. Ce n'est vraiment pas sérieux. D'autant plus que les personnels de l'Assurance Chômage possèdent déjà ce genre de garantie et dans des conditions à priori plus favorables que celles aujourd'hui proposées par notre Etablissement. Le discours de notre Ministre n'est-il pas pourtant de « prendre le meilleur des deux statuts de chaque institution » ? On sait déjà que le personnel qui dépendra de la nouvelle convention collective ne pourra pourtant pas bénéficier du régime de retraite complémentaire de l'IRCANTEC, on devine que le personnel qui fera le choix de garder l'actuel statut public ne bénéficiera pas de la complémentaire santé ASSEDIC actuellement en vigueur.

La CGT défend des droits élevés en matière de protection sociale et garantis par la sécurité sociale, qu'aucune mutuelle ne peut de toute façon remplacer et aucune adhésion obligatoire à un système complémentaire.

NON, LA CGT N'A PAS SIGNE.

**SEULES DES ACTIONS DE LUTTES CONTRE LA FUSION NOUS PERMETTRONT
DE CONSERVER NOS ACQUIS ET DE CONQUERIR DES DROITS NOUVEAUX.
LES ACCORDS SIGNES AUJOURD'HUI POUR DE MAIGRES AVANCEES
VOLERONT EN ECLATS DEMAIN AVEC LA FUSION.**